

Non, prénom
Rue, n°.....
Code postal, Localité

Localité, date.....2019

Collège communal de la Ville de Soignies
Hôtel de Ville
32 Place Verte
7060 SOIGNIES

Madame la Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins,

Concerne : Révision du plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES – planche 38/8.
"Les Carrières du Hainaut". Enquête publique du 3 décembre 2018 au 25 janvier 2019

Etant concerné par les incidences probables qui découleront de la mise en œuvre de l'objet indiqué sous rubrique, et après examen des dossiers soumis à l'enquête publique, je vous prie de prendre bonne note de mes remarques formulées ci-après.

Choisissez parmi les thèmes développés ci-dessous celui ou ceux qui répondent le mieux à vos attentes

1) Avancée de l'extraction vers l'ouest

Concernant la modification du Plan de secteur côté Ouest, les périmètres 6 et 7 de la planche 17 du RIE Phase 2 (page 17) du rapport technique ARCEA sont trop proches des habitations de la rue de Neufvilles en direction du centre du village. Ces deux périmètres précités devraient être en suspendus jusqu'en 2060, date de l'arrêt probable de l'exploitation de la Carrière du Clypot. En effet, comme le confirme le RIE, les cônes de rabattement découlant du pompage des eaux d'exhaure des deux sites carriers actuellement en exploitation (Carrières du Hainaut et Carrières du Clypot) vont inévitablement s'interpénétrer. Cette incidence est de nature à compromettre la stabilité de mon habitation proche de cette zone.

2) Ancienne motte

Je me rallie à l'avis général au sujet de la nécessité de préserver en priorité l'intérêt biologique de l'ancienne motte. J'insiste pour que celle-ci ne soit pas destinée à l'affectation en zone de services d'équipements communautaires.

3) Tout autre sujet particulier qui soit de nature à affecter votre cadre de vie, à rédiger selon sa spécificité et le ressenti de chacun. (donnez la préférence à des phrases courtes et concises en précisant bien l'objet qui vous préoccupe).

4) Je note avec intérêt que les points suivants seront réalisés avant toute mise en œuvre de l'exploitation nouvelle.

- a) Mise en œuvre immédiate des voiries du nouveau tracé de la rue de Neufvilles dès que la modification du Plan de Secteur sera actée.
- b) Tant que lesdites voiries ne seront pas opérationnelles et que les merlons ne seront pas réalisés, aucun permis ne sera octroyé au droit de l'extension Nord du site exploité.
- c) Une piste cyclo-pédestre en site propre est prévue sur tout le parcours de la nouvelle route.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre et Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de mes considérations respectueuses.

Signature.....

N'oubliez pas !!!

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal de la Ville de SOIGNIES avant la clôture de l'enquête (25 janvier à 12h), soit :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Place Verte, 32 – 7060 SOIGNIES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@soignies.be

ou remises au Service Urbanisme de la Ville, Hôtel de Ville, Place Verte, 32 (1er étage) – 7060 SOIGNIES.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : « SOIGNIES – CARRIERES DU HAINAUT / Révision du plan de secteur – Enquête publique ».

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.